

Procès Verbal / Compte Rendu du Conseil municipal  
convoqué le 14 mars 2022 à 18H45

Présents : Madame Moracchini Patricia, Messieurs Belviso Medhi, Cabanac Cedric, Kubala Christian, Meffert Immanuel, Roesing Hans, Thibaud Gérard

Secrétaire de séance : Monsieur Thibaud Gérard

Mr le maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h, après discussions autour de diverses questions d'ordre général ou administratif.

**Approbation du compte rendu/procès verbal** du conseil municipal du 13 février 2022 à l'unanimité des voix .

Délibérations

**1. Nomination des représentants du conseil aux différentes commissions**

Suite au départ de Mr Berton, qui siégeait en tant que titulaire dans plusieurs commissions, le conseil a reconduit certains membres du conseil dans leur(s) mission(s) et/ou procédé à l'élection de nouveaux représentants.

**1. SDEGH** (syndicat d'électrification)

A l'unanimité des voix, **Mr Cabanac Cédric** est reconduit comme titulaire et **Mr Belviso Mehdi** comme suppléant.

**2. SIVOM** (syndicat intercommunal à vocation multiple)

A l'unanimité des voix,  
**Mr Cabanac Cédric** et **Mr Kubala Christian** sont nommés titulaires  
**Mr Thibaud Gérard** et **Mr Hans Joachim Roesing** sont nommés suppléants

**3. CCAS** (centre communal d'action sociale)

A l'unanimité des voix, **Mr Roesing Hans Joachim** est reconduit comme titulaire et **Mme Moracchini Patricia** comme suppléante.

**4. SMDEA** (syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement)

A l'unanimité des voix,  
**Mr Cabanac Cédric** est nommé titulaire  
**Mr Belviso Mehdi** et **Mme Moracchini Patricia** sont nommés suppléants

**5. CCID** (commission communale des impôts directs)

A l'unanimité des voix,  
**Mr Thibaud Gérard** est nommé titulaire  
**Mr Meffert Immanuel** est nommé suppléant

## 6. Commission en charge de la protection de l'environnement (incluant la participation au syndicat « Haute Garonne environnement », et de l'agriculture

A l'unanimité des voix,

**Mr Belviso Mehdi** est nommé titulaire

**Mr Cabanac Cédric, Mr Thibaud Gérard** et **Mr Roesing Hans Joachim** sont nommés suppléants

## 7. Communauté de Communes du Volvestre

A l'unanimité des voix,

**Mr Kubala Christian** est nommé titulaire

Et **Mr Cabanac Cédric** est nommé suppléant.

## 8. Commission appels d'offre, voirie communale et bâtiments

A l'unanimité des voix,

**Mr Belviso Mehdi** et **Mr Cabanac Cédric** sont nommés titulaires

Et **Mr Meffert Immanuel** et **Mme Moracchini Patricia** sont nommés suppléants

## 9. Commission culture

A l'unanimité des voix,

**Mr Kubala Christian** est reconduit comme titulaire et **Mme Moracchini Patricia** comme suppléante.

## 10. Commission électorale

A l'unanimité des voix,

**Mr Kubala Christian** est nommé titulaire

**Mr Meffert Immanuel** et **Mr Thibaud Gérard** sont nommés suppléants

**Mr Bima Jean Pierre** est nommé délégué auprès de la préfecture,

**Mr Anger Olivier** est nommé délégué auprès du tribunal de grande instance.

## 11. Autres commissions

Lors de la réunion publique du 6 mars 2022, à la suite des élections partielles, la création de commissions communales « informelles » avait été évoquée, pour faire avancer des dossiers communaux en cours (projet de réhabilitation de l'ancienne mairie, citernes à incendie, travaux de réfection de l'église, ouverture de chemins communaux...) en impliquant à la fois des membres du conseil municipal et des personnes de la commune extérieures au conseil municipal.

Le conseil municipal entérine la liste suivante :

| Commission                                    | Membres du CM |              |           | Habitants non membres du CM |          |         |
|---|---------------|--------------|-----------|-----------------------------|----------|---------|
| Travaux église/cimetière                      | Roesing H     | Thibaud G    |           | Bordallo A                  | Picart J | Anger O |
| Entretien espaces verts/sentiers de randonnée | Thibaud G     | Moracchini P |           |                             |          |         |
| Voirie/chemins communaux/nomination routes    | Meffert I     |              |           | Mener E                     |          |         |
| Bornes incendie (SDIS)/citernes d'eau         | Belviso M     | Cabanac C    | Thibaud G |                             |          |         |
| Evenementiel                                  | Kubala C      | Moracchini P |           |                             |          |         |
| Communication (site internet/journal)         | Roesing H     | Thibaud G    |           | Anger O                     |          |         |
| Gestion de la salle communale                 | Moracchini P  | Kubala C     |           | Dedes F                     |          |         |
| Recherche de subventions/étude de devis       | Kubala C      | Thibaud G    | Roesing H |                             |          |         |

## **2. Demande d'autorisation d'utiliser 25% des crédits d'investissement pour payer les études de l'architecte, les frais du début des travaux, la publication des appels d'offres.**

Après délibération, le conseil municipal accorde à l'unanimité délégation au maire pour utiliser 25% des crédits d'investissement prévus au budget 2022 pour démarrer les travaux de réhabilitation de l'ancien local de la mairie.

L'architecte chargé du projet, Mr Beltran, nous a donné un planning des procédures avant le démarrage du chantier :

- 22 février : publication des appels d'offre dans le journal « la dépêche du midi »
- 31 mars dernier délai pour la réception des offres des entreprises
- Du 31 mars au 15 avril : réunion de la commission des appels d'offre pour le choix des entreprises retenues
- 2 mai : Notification des décisions de la commission aux entreprises, et activation du versement de 30% des subventions pour payer les premiers travaux
- 1 juin : début des travaux
- 31 décembre : Fin envisagée des travaux.

## **3. Mise en place du RIFSEEP**

Suite au retour de l'avis favorable du comité technique intercommunal concernant les modalités de la mise en place de ce régime d'indemnité pour le personnel communal, le conseil municipal adopte à l'unanimité les taux proposés par le comité, à savoir :

- Pour la secrétaire de mairie, **Mme Picq Delphine** (adjoint administratif),  
Le montant annuel pour l'**IFSE** (indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise , mensualisée) est de 1500€ brut/an pour un plein temps, ce qui, ramené au mois pour la quotité de travail de Mme Picq représentera **32€** de plus par mois sur son salaire brut (384€ brut de plus par an).  
En ce qui concerne le montant du **CIA** (Complément Indemnitaire Annuel), il est de 600€ brut/an pour un plein temps ce qui, ramené à la quotité de travail de Mme Picq représentera **205,71€** brut de plus par an
- Pour l'agent polyvalent, **Mme Dedes Fanny** (adjoint technique)  
Le montant annuel pour l'**IFSE** est de 1000€ brut/an pour un plein temps, ce qui, ramené au mois pour la quotité de travail de Mme Dedes représentera **7,14€** de plus par mois sur son salaire brut (85.68€ brut de plus par an).  
En ce qui concerne le montant du **CIA**, il est de 400€ brut/an pour un plein temps ce qui, ramené à la quotité de travail de Mme Dedes représentera **34,30€** brut de plus par an.

## **4. Renouvellement de la demande de classement de la commune en « zone de montagne ».**

La commune de Latour s'associe à d'autres communes de la Communauté de Communes du Volvestre (Massabrac, Lapeyrère, Bax, Latrape), également oubliées lors

du classement en zone de montagne, pour faire une demande de révision de ce classement, en faisant appel à un nouveau service de la ComCom, pour monter des dossiers pertinents.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité une demande de reclassement à adresser à la DDT dans les plus brefs délais, en concertation avec les autres municipalités concernées.

### **5. Questions diverses**

Un « **fonds de concours** » a été mis en place par la Communauté de Communes dans sa séance du 22/07/2021 pour soutenir les **projets d'investissement** dans les différentes communes du Volvestre.

Le fonds attribué à la commune de Latour s'élève à **39069€**

Ce montant peut être cumulé avec toute autre subvention publique sous réserve de ne pas dépasser 80% de cofinancements publics.

Le reste à charge de la commune (pour un projet subventionné) devra être supérieur ou égal à 20% du montant HT des travaux. De plus, le montant de ce fonds de concours ne pourra dépasser 50% du reste à charge de la commune.

Ce fonds est utilisable pendant la durée de la présente mandature (jusqu'en mars 2026) , il peut être fractionné en plusieurs versements, correspondant chacun à **un seul projet annuel** bien distinct.

Mr le Maire demande à ce que le conseil municipal délibère, lors de sa prochaine séance (le 4 avril 2022), sur l'utilisation judicieuse de ce fonds pour soutenir plusieurs projets répartis sur les 4 prochaines années de la mandature.

Mr Roesing, arguant du fait que la commune a du mal à se développer, faute de patrimoine foncier à sa disposition, soumet au conseil la possibilité, pour la mairie, d'acheter un terrain qui pourrait permettre la mise en œuvre d'un projet de construction écologique, et demande qu'une veille soit demandée à la SAFER sur la vente de terrains à Latour. Il demande en outre que soit provisionnée au budget une somme permettant de réaliser une éventuelle acquisition de terrain en 2022.

**Fin de la séance du conseil municipal à 21 heures 20**